



HASNON

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

12 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt QUATRE, le 12 DECEMBRE à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DESMEDT, Maire.

Étaient présents : M. DESMEDT André, Maire – Monsieur AUBURSIN Gaston – Mme LECOEUVE Stéphanie - Mr HUON Jean-Pascal – Mme LAMBERT Marie – Mr BLANPAIN Johann - Mr MERVILLE Hervé- Mme BONNET Nadine – Mme DERONNE Catherine – Mr DELARRE Daniel - Mme VAN ECKHOUT Sophie – Mr BOUDREZ André - Mme DEBRABANT Marjorie - Mr VIGIER Hervé – Mr LAVOGIEZ Gaël –Mr VERDIERE Andy – Mme DHONT Audrey – Mme WADBLED Laetitia.

Étaient absents : Mr LARIVIERE Romuald – Mme LHEUREUX Natacha - Mme VANDENBROUCKE Gaëlle - Mme MASCAUX Ségolène - Mme LUTAS Sylvie – Mme DUTRIEUX Julie – Mr BUEMI Bruno - Mme WILLEMS Véronique – Mr DELCROIX Thibaut.

Ont donné procuration : Mr LARIVIERE Romuald à Mr VIGIER Hervé – Mme LHEUREUX Natacha à Mr DESMEDT André - Mme MASCAUX Ségolène à Mme DEBRABANT Marjorie – Mme DUTRIEUX Julie à Mr HUON Jean-Pascal – Mme WILLEMS Véronique à Mr VERDIERE Andy– Mr DELCROIX Thibaut à Mme WADBLED Laetitia.

Mr MERVILLE Hervé a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

NOMBRE DE :

Conseillers en exercice	Présents	Votants
27	18	24

Objet : Création d'un poste Opérateur APS (C3) suite à avancement de grade

(délib. 2024/06/08)

1 agent au grade d'opérateur des activités physiques et sportives qualifié (C2) peut prétendre à un avancement au grade d'opérateur des activités physiques et sportives principal (C3) au 1^{er} Septembre 2025.

Pour pouvoir procéder à cette évolution de carrière par son ancienneté et son savoir-faire, il y a lieu de créer 1 poste d'opérateur des activités physiques et sportives principal non existant au tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 16/12/2024

Reçu en préfecture le 16/12/2024

Publié le

ID : 059-215902842-20241212-16122024_46-DE

S²LO

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la création d'un poste d'opérateur des activités physiques et sportives principal (C3). L'agent sera positionné sur le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025, avec une date d'effet au 1^{er} Septembre 2025.

Le Conseil Municipal précise que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le secrétaire,

MERVILLE Herve



Le Maire,

André DESMEDT



Nota. Le Maire certifie que le
Compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie
Le 16 Décembre 2024
Que la convocation du conseil
avait été faite le 5 Décembre 2024
le Maire.